



FREDON
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

PRAIRIES

N°1 du 21 03 2023

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

SOMMAIRE

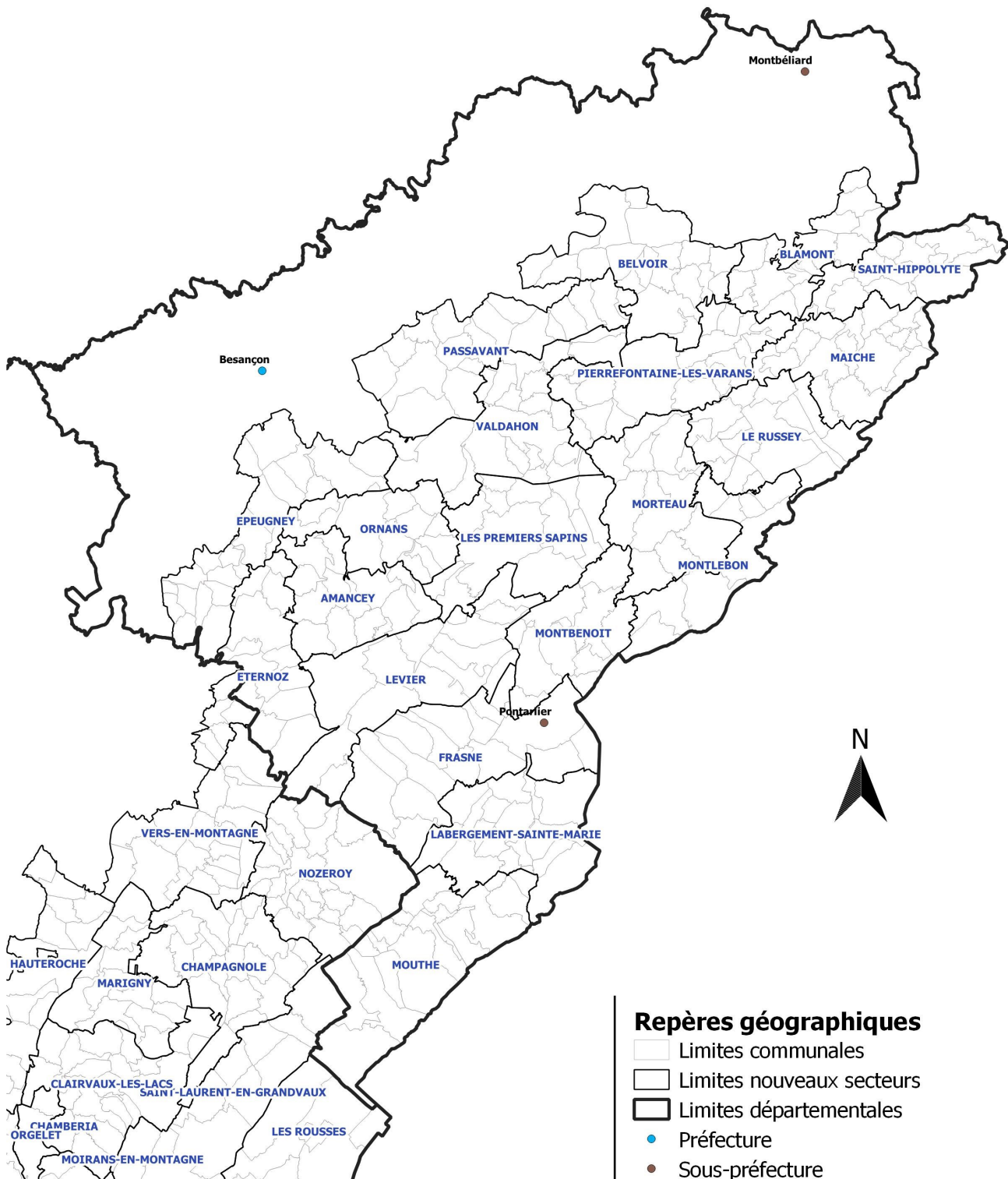
- P1. Délimitation des secteurs de surveillance du campagnol terrestre
- P3. Carte prévisionnelle Franche-Comté printemps 2023 - secteurs à risque
- P4. Analyse de risque prévisionnelle dynamique campagnols terrestres 2023
- P6. Connaissance des cycles antérieures sur ces secteurs
- P9. Message de la DRAAF-SRAL Bourgogne Franche-Comté

Nouvelle délimitation des secteurs de surveillance du campagnol terrestre (*Arvicola amphibius*)

A partir de 2023, les secteurs de suivi des populations de campagnol terrestre et de la taupe européenne ont été redéfinis en fonction du paysage, des connaissances de la cinétique des campagnols terrestres (certaines communes ont des cycles synchrones et communs) et la position des balises qui seront désormais suivies via l'application Arvicola obs.

La carte ci-après montre le nouveau découpage des secteurs surveillés en Franche-Comté et **les informations présentées dans ce bulletin d'information prend en compte cette nouvelle délimitation.**

Nouvelle délimitation des secteurs de surveillance du campagnol terrestre et de la taupe européenne en Franche-Comté



Repères géographiques

- Limites communales
- Limites nouveaux secteurs
- Limites départementales
- Préfecture
- Sous-préfecture

Sources :

Base IGN ; FREDON Bourgogne Franche-Comté

Date de réalisation :

03/03/2023 ; QGIS 3.10.14

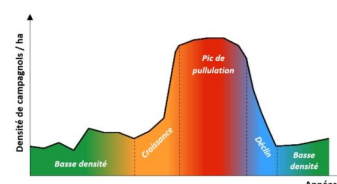
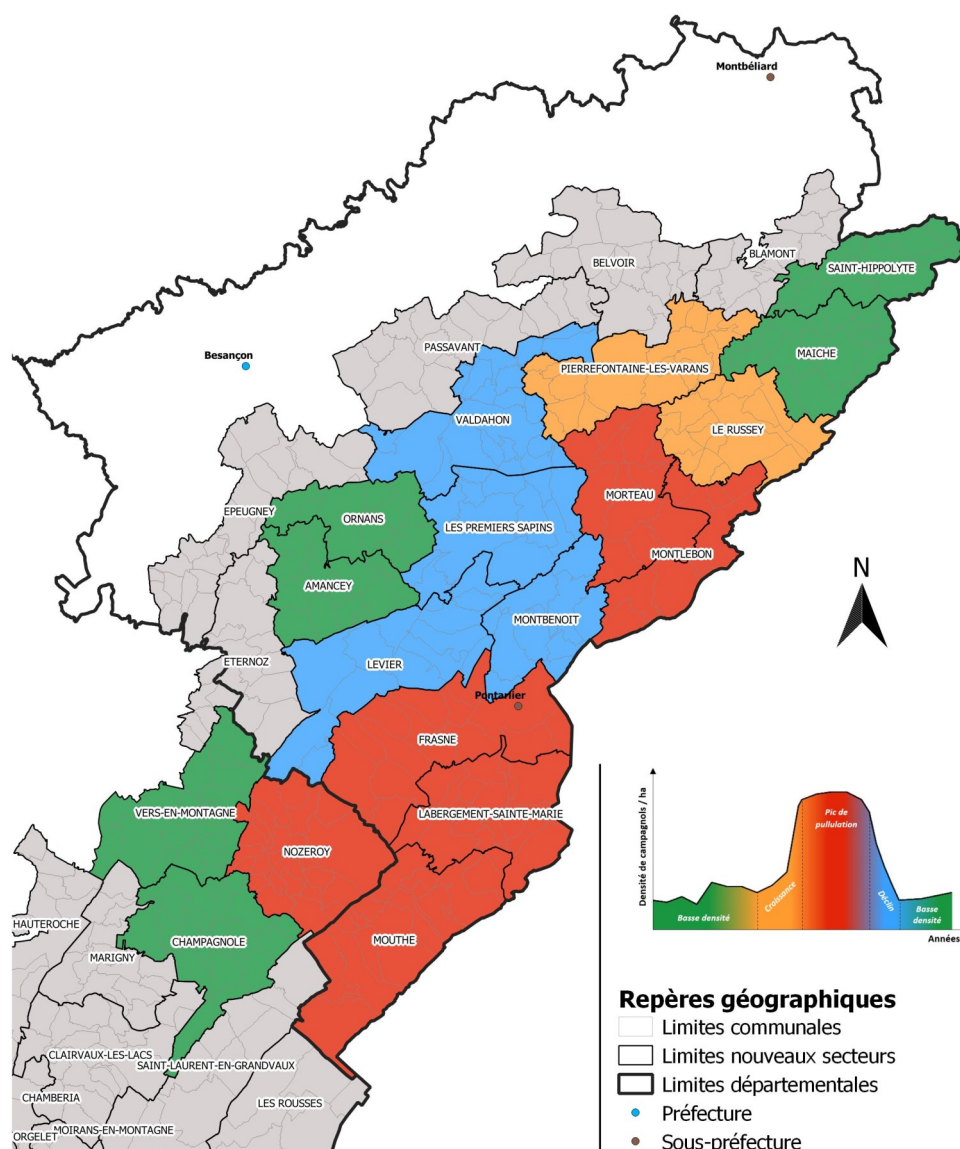
Carte prévisionnelle de la situation en Franche-Comté au printemps 2023 : zoom sur des secteurs à risque

La carte présentée ci-après est une carte de tendance prévisionnelle, réalisée à partir des données d'observation de l'automne 2022 et de la connaissance des cycles antérieurs (cf. partie en fin de bulletin).

Elle n'est donc pas issue de nouvelles observations de printemps par les techniciens FREDON, ces dernières auront lieu fin mars 2023 et seront relayées par le biais d'un deuxième bulletin d'information Campagnols.

Cette carte permet donc d'exposer une tendance prévisionnelle sur des secteurs soit identifiés à risque, c'est-à-dire sur les secteurs qui seront potentiellement en phase de croissance/pullulation du cycle du campagnol terrestre pour l'année 2023, soit supposés en phase de déclin. En aucun cas, elle ne prétend refléter l'exacte réalité et elle permet de donner l'alerte sur plusieurs secteurs du Doubs et du Jura.

Carte prévisionnelle de la dynamique des populations de campagnols terrestres en Franche-Comté au printemps 2023



Repères géographiques

- Limites communales
- Limites nouveaux secteurs
- Limites départementales
- Préfecture
- Sous-préfecture

Sources :
Base IGN ; FREDON Bourgogne Franche-Comté

Date de réalisation :
03/03/2023 ; QGIS 3.10.14

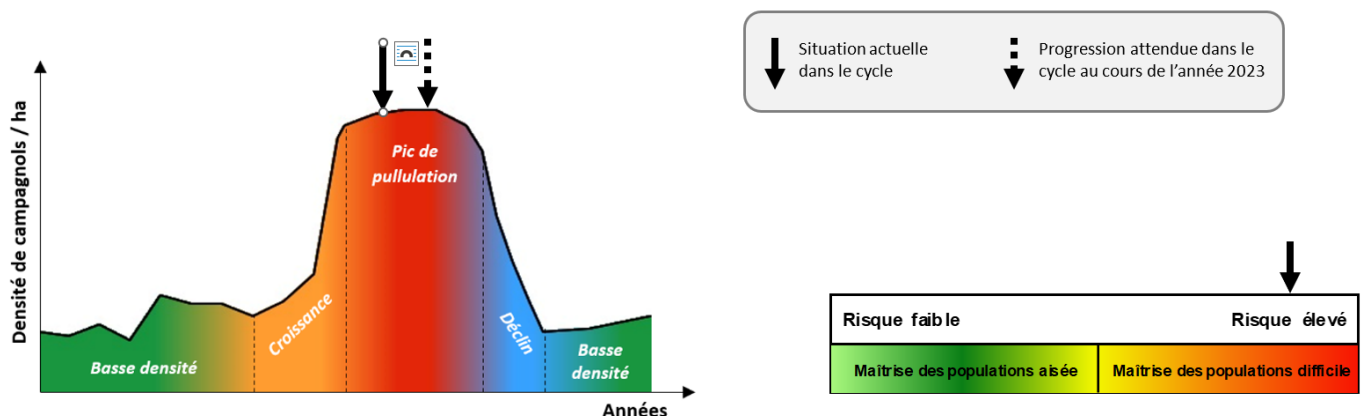
NB : Toutes les prévisions présentées dans ce bulletin d'information sont à l'échelle du secteur. Bien évidemment l'infestation par le campagnol est toujours hétérogène. Il est donc impératif de parcourir ses parcelles afin de se rendre compte de la situation effective.

Analyse de risque prévisionnelle de la dynamique des populations de campagnols terrestres pour l'année 2023

Secteurs en pullulation : Morteau, Montlebon, Frasne, Labergement-Sainte-Marie, Mouthe et Nozeroy

Depuis 2021-2022, ces secteurs connaissent des populations de campagnols terrestres de importantes, avec des infestations fortes à très fortes en automne 2021 et 2022.

Pour l'année 2023, il est à craindre qu'une grande partie des communes de ces secteurs subissent à nouveau des infestations fortes avec des épisodes de pullulation. Il est nécessaire de ne pas baisser la garde, en particulier sur les parcelles où la lutte est continue depuis le début du cycle (méthode de lutte directe couplée à une méthode de lutte alternative) afin de préserver les prairies et l'autonomie fourragère des exploitations. Pour les personnes n'ayant pas commencé à lutter les années précédentes, la maîtrise des populations sera difficile voire impossible.

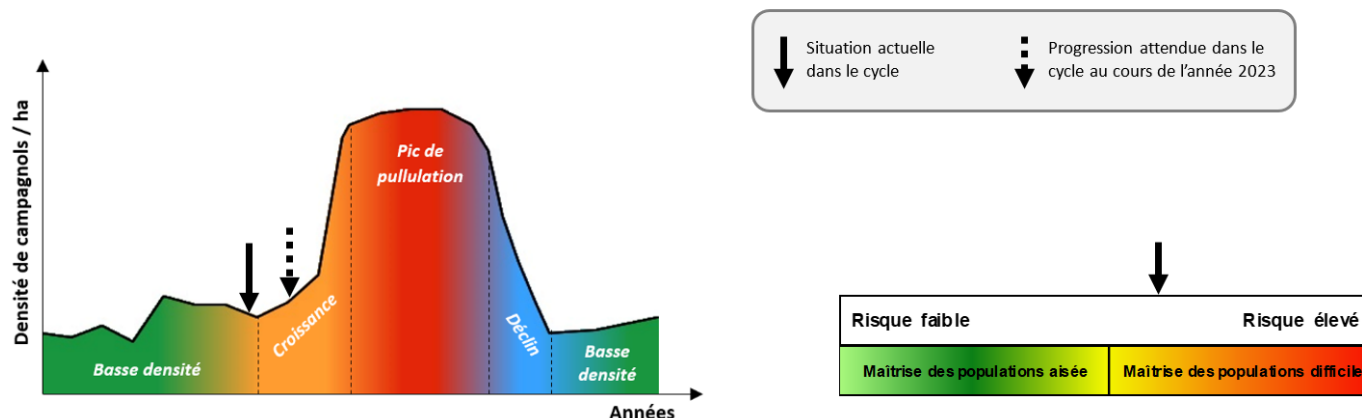


Secteurs en phase de croissance : Pierrefontaine-les-Varans et Le Russey

Certaines communes de ces secteurs présentaient des infestations importantes et des foyers localisés fin d'année 2022. De plus, avec le dernier pic de pullulation enregistré entre 2017 et 2019 (cf. partie en fin de bulletin), une phase de croissance des populations de campagnols terrestres est pressentie pour 2023, avec des infestations relativement importantes.

La vigilance est donc de mise dès ce printemps : il s'agit, sur ces secteurs, d'initier une lutte raisonnée dès que possible afin de ne pas se laisser dépasser et arriver à maintenir des populations de campagnols à faible densité pour atténuer le pic de pullulation à venir.

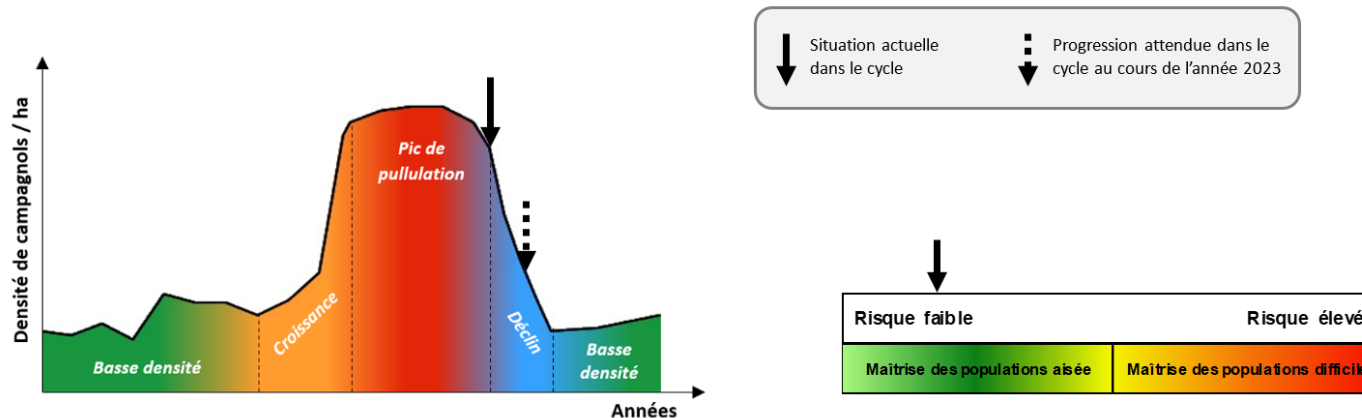
Pour les parcelles où la lutte est continue depuis le début du cycle (méthode de lutte directe couplée à une méthode de lutte alternative), il faut maintenir cette lutte afin de préserver les prairies et l'autonomie fourragère des exploitations.



Secteurs en phase de déclin : Levier, Montbenoît, Les Premiers Sapins et Valdahon

Ces secteurs ont connu des populations importantes de campagnols terrestres depuis 2020, avec un épisode de pullulation en 2020 et 2021. A l'automne 2022, les niveaux d'infestation en campagnols terrestres semblaient moins élevés. Il est donc à espérer, pour l'année 2023, qu'une grande partie de ces secteurs soit en phase de déclin.

De ce fait, si vous constatez une présence importante de taupe dans vos parcelles, une phase de déclin peut être envisagée avec des stratégies de régénération sur les prairies impactées. En revanche, si vous constatez encore quelques indices de présence de campagnol terrestre à la sortie de l'hiver, il est important de continuer à lutter et de ne pas baisser la garde, en particulier sur les parcelles où la lutte est continue depuis le début du cycle (méthode de lutte directe couplée à une méthode de lutte alternative).



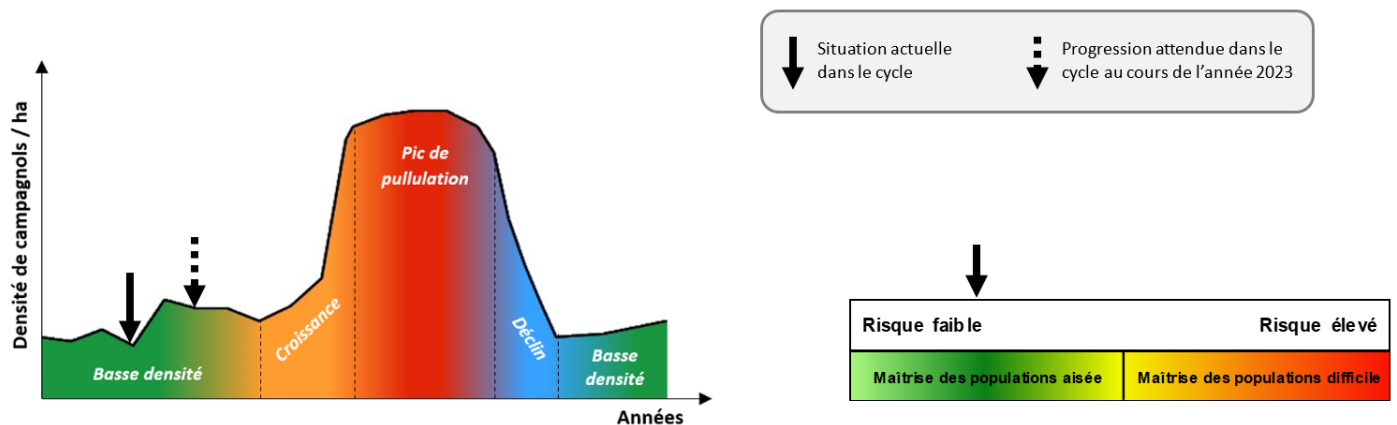
Secteurs en basse densité : Saint-Hippolyte, Maiche, Ornans, Amancey, Vers-en-Montagne et Champagnole

La plupart des communes de ces secteurs présentaient à l'automne 2022 une infestation faible en campagnol terrestre, avec quelques foyers actifs localisés.

Globalement et avec la connaissance des cycles antérieurs, ces secteurs seraient, pour l'année 2023, en phase de basse densité mais potentiellement en croissance faible pour les secteurs de Saint-Hippolyte et Maiche.

De ce fait, il s'agit donc :

- d'initier une lutte raisonnée dès l'apparition des premiers indices de campagnol terrestre pour ne pas se laisser dépasser et arriver à maintenir des populations de campagnols à faible densité
- de surveiller et lutter contre la taupe européenne car elle est un véritable précurseur du campagnol terrestre : il profite des réseaux créés par la taupe pour investir plus rapidement la prairie. Il est donc très important de ne pas négliger ce fait. Une lutte raisonnée contre le campagnol terrestre efficace commence par la lutte contre la taupe.



Une vigilance sera apportée sur ces secteurs par les techniciens FREDON lors de la surveillance du campagnol terrestre en avril.

Connaissance actuelle des cycles antérieures du campagnol terrestre sur ces 18 secteurs

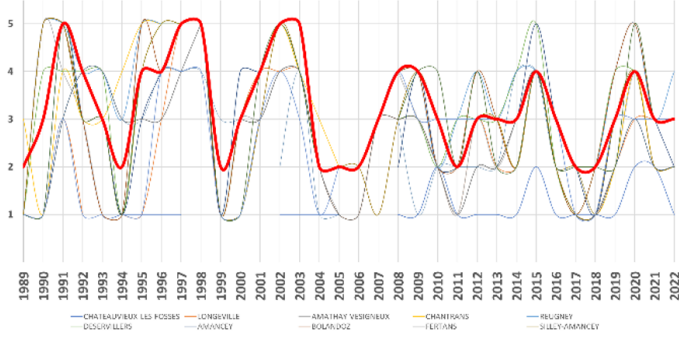
Le campagnol terrestre est suivi sur le massif du Jura depuis 1989, hormis pour les secteurs de Champagnole, Nozeroy et Vers-en-Montagne où le suivi a commencé en 2002.

Grâce aux données acquises lors des prospections automnales, l'évolution temporelle des populations de campagnols terrestres peut-être représentés graphiquement.

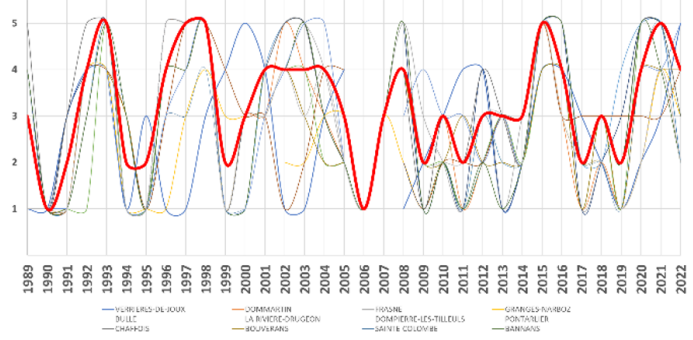
Ces graphiques permettent alors de prédire les cycles de campagnols terrestres (pics de pullulation, phases de déclin...) et de replacer chaque année et chaque secteur dans sa cinétique.

Les graphiques des 18 secteurs évoqués précédemment sont présentés ci-dessous avec, en abscisse, la note attribuée en automne à la commune (1 pour infestation très faible et 5 pour infestation forte – pullulation) et en ordonnée, les années de prospection. La courbe en gras rouge correspond à la moyenne haute des notes attribuées aux communes du secteur pour la même année de prospection ; les autres courbes correspondant à chaque commune.

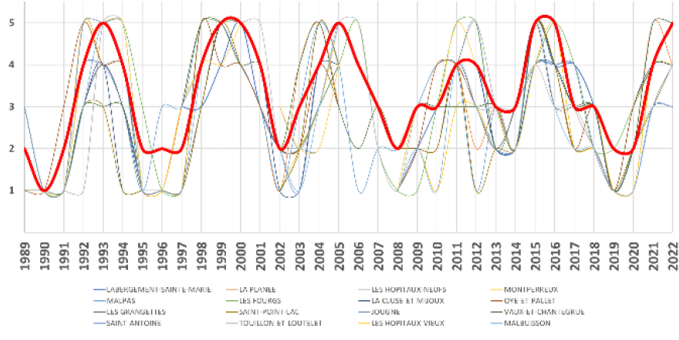
Secteur Amancey



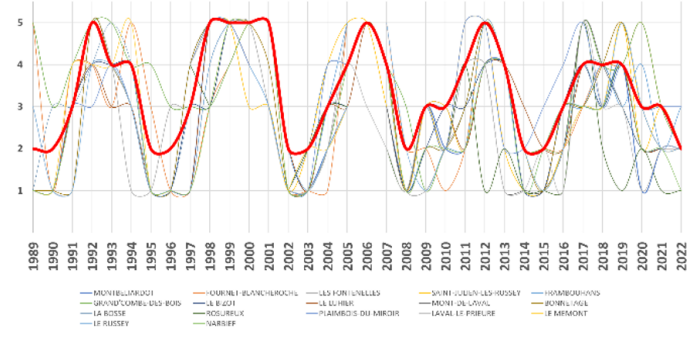
Secteur Frasne



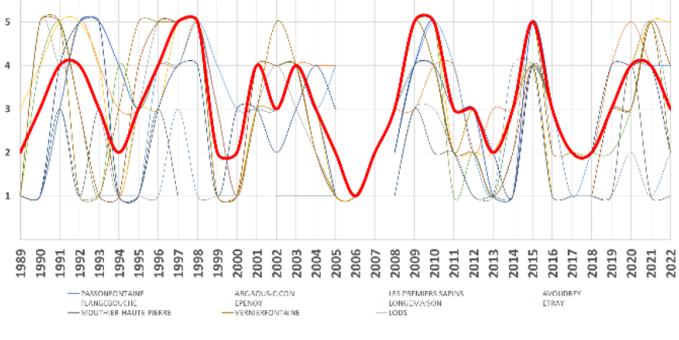
Secteur Labergement-Sainte-Marie



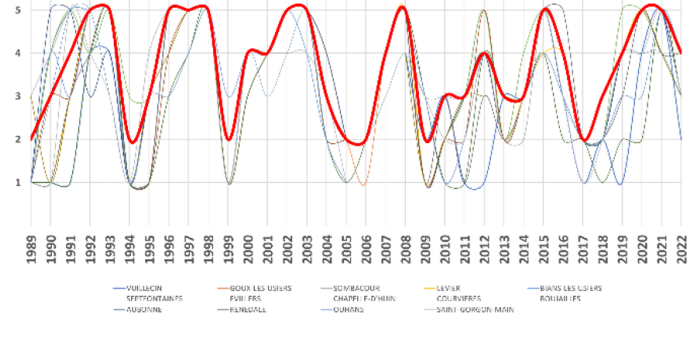
Secteur Le Russey



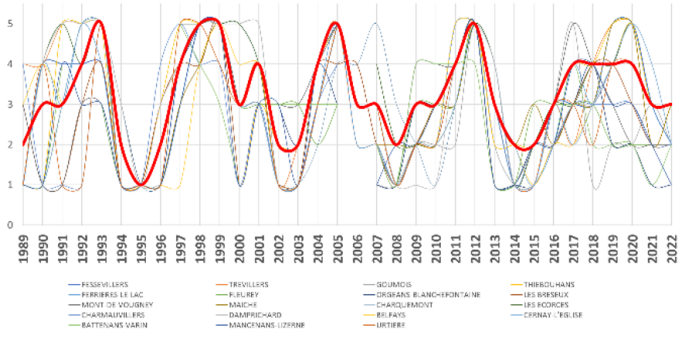
Secteur Les Premiers Sapins



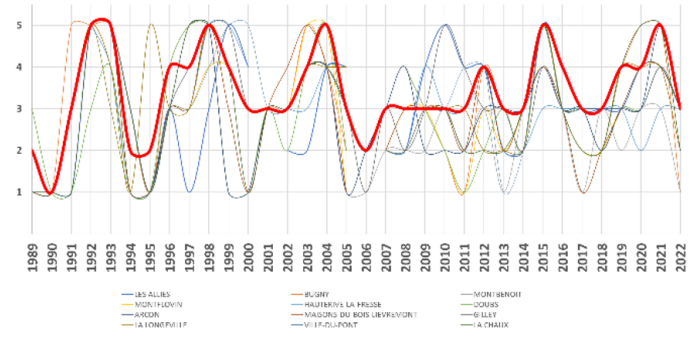
Secteur Levier



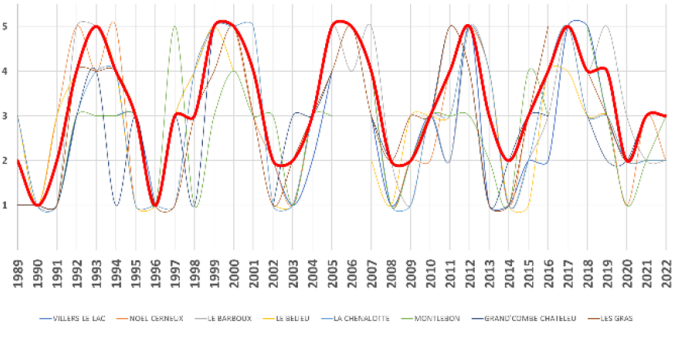
Secteur Maiche



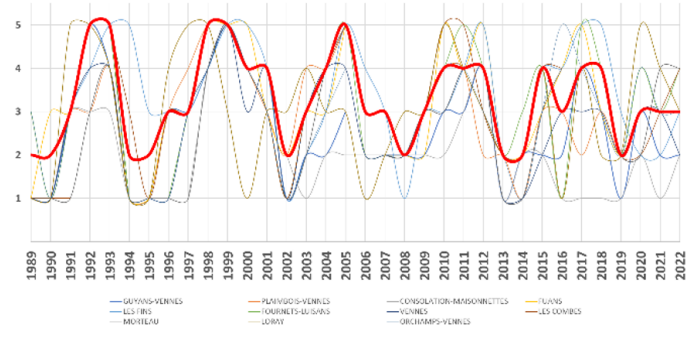
Secteur Montbenoit

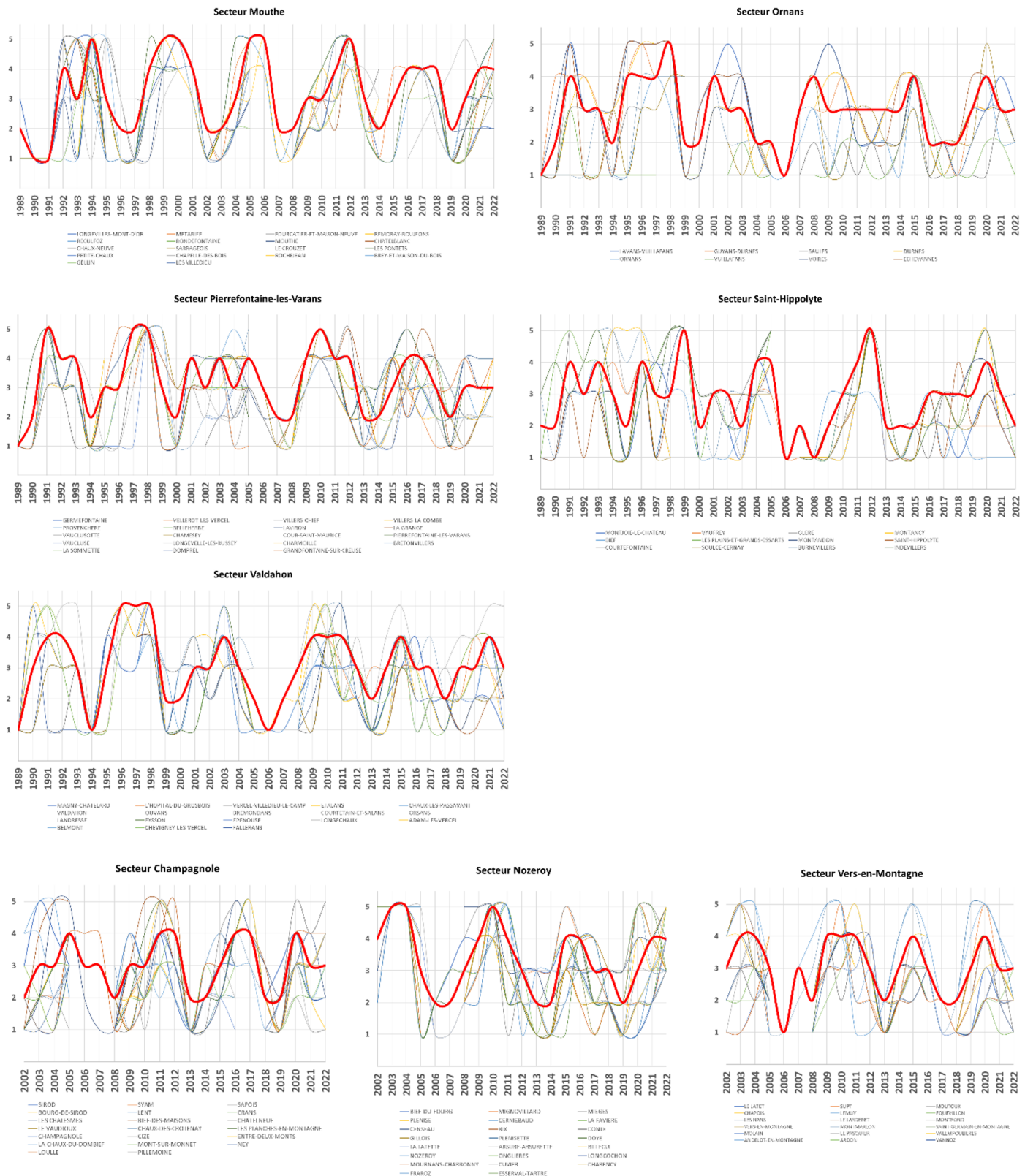


Secteur Montleban



Secteur Morteau





NB : Pour la plupart des secteurs, les cycles correspondent aux informations déjà recueillies dans la bibliographie, à savoir un cycle tous les 5-6 ans.

A noter que nous rencontrons de plus en plus de système à pullulations chroniques qui connaissent de grandes variations interannuelles passant d'un niveau faible au printemps pour aboutir à une pullulation forte à l'automne. Il n'existe donc plus, pour ces secteurs, des fluctuations pluriannuelles : une vigilance est de mise !

Message de la DRAAF-SRAL Bourgogne Franche-Comté

Lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à base de phosphure de zinc et de phosphure d'aluminium, il est important, pour les opérateurs, d'utiliser les EPI recommandés.

Les étiquettes des produits recommandent les EPI suivants.

Pour le Ratron GW

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un dispositif spécifique permettant le positionnement des granulés (canne de distribution, charrue enfouisseuse) ou lors de la manipulation directe du produit et pendant le mélange/chargement et le nettoyage du matériel d'application :

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A)
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité

Pour l'Arvalin Phos

Dans le cadre d'un traitement par fumigation et pendant l'application du produit en plein champ ou lors de la manipulation des sachets :

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A)
- Combinaison de protection de catégorie III type 5/6 avec capuche
- Protection faciale assurée par le masque complet recouvrant tout le visage (norme NF S 76011) équipé d'un filtre B2P3
- Détecteur de gaz portable PH3 (phosphine)

Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A)	EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 Combinaison de protection de catégorie III type 5/6 avec capuche	EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité	Protection faciale assurée par le masque complet recouvrant tout le visage (norme NF S 76011) équipé d'un filtre B2P3	Détecteur de gaz portable PH3 (phosphine)
				

Le **RESEAU D'OBSERVATEURS** est indissociable de la surveillance du territoire et permet de contribuer à l'amélioration de la connaissance des populations de campagnols et autres bioagresseurs.

Si vous souhaitez intégrer le réseau d'observateurs et faire remonter tout signalement de bioagresseurs des prairies, ou pour tout autre renseignement, veuillez contacter FREDON Bourgogne Franche-Comté selon votre secteur géographique.

Animatrice filière Prairie : Julie MONTAZ – 06 07 19 47 48 – jmontaz@fredonbfc.fr

Suppléance : Geoffroy COUVAL – 06 07 19 47 15 – gcouval@fredonbfc.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de FREDON Bourgogne-Franche-Comté et rédigé par Julie MONTAZ à partir des observations réalisées dans les entreprises bourguignonnes et franc-comtoises.